



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et contributions
Office du personnel de l'Etat

Service d'évaluation des fonctions

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
01.07.75	01.10.79	01.10.79

1. Dénomination de la fonction Préparateur/préparatrice de travaux 2	Code fonction 2.03.011
2. But de la fonction Réunir et préparer la documentation d'exploitation et les supports d'information nécessaires à l'ensemble des travaux à exécuter sur l'ordinateur. Préparer les chaînes de travaux et en vérifier l'exécution conformément au dossier d'exploitation. Vérifier sur le plan technique la vraisemblance des résultats et mettre en oeuvre des procédures de correction.	
3. Description de la fonction La fonction implique notamment, également pour les pupitreurs 1 qui desservent un terminal : <ul style="list-style-type: none">- le rassemblement de tous les éléments nécessaires à l'exécution des travaux prévus;- la préparation de tous les supports d'information qui seront utilisés (cartes, bandes magnétiques, disques, etc.);- la constitution d'un stock suffisant de formules destinées à l'imprimante;- la réunion des programmes et cahiers d'exploitation se rapportant à chaque application à traiter;- la connaissance et l'établissement des cartes de contrôle nécessaires à l'exécution des travaux;- le maintien des contacts permanents avec le responsable de la planification, le chef opérateur, la monitrice de saisie de l'information, le documentaliste et les services extérieurs;- l'exécution d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques.	

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	F	C	F	B	E	Cl. max. 10
Points	22	7	31	8	25	Total 93